



Compte-rendu du CTL du 3 octobre 2019

Administration

Mme LECHEVALIER, Mme GAYTON-SEGRET, M CARRIZEY,
Secrétariat assuré par : Mmes FROMENT, JOUBERT, THOBY

Liminaire au CTL du 3 octobre 2019

Madame la Présidente,

A l'heure où les agents, les élus et les usagers se mobilisent et réclament plus de service public de proximité, la DGFIP leur répond Maison France Service (MFS) à moins de 30 minutes de leur domicile.

Mais que trouveront-ils ?

Un bâtiment ouvert sporadiquement, avec 2 personnes recrutées (peut-être via le bon coin), polyvalents qui pourraient répondre à des questions allant du Domaine de la CAF, à la CARSAT, en passant par la DGFIP (fiscalité pro, particuliers, cadastre, ...).

De qui se moque-t-on ?

Si le modèle dit Maison de Services Au Public (MSAP) ne fonctionne pas, ce n'est pas cette nouvelle dénomination qui va faire vivre cette coquille vide !

Par ailleurs, alors que la DGFIP va encore supprimer près de 5 000 emplois sur 3 ans, tout grade confondu, que les recrutements par voie de concours ne sont pas suffisants, notre Direction Générale fait appel à des contractuels, tous niveaux confondus, via Pôle Emploi, l'APEC et le Bon Coin, comme le permet la nouvelle loi sur la transformation de la Fonction Publique.

Quel degré de confiance et de reconnaissance de notre investissement et de notre professionnalisme !

Et dernière goutte d'eau : le message suivant sur le portail applicatif : « Attention : toute consultation à des fins non professionnelles est passible de sanctions disciplinaires . ».

Quel mépris à la confidentialité des informations détenues par nos services ! Il est vrai que payer ses dettes fiscales au café du coin, à côté des piliers de comptoir est bien plus confidentiel

Honte à notre Administration pour le manque de considération des agents qu'elle devrait soutenir !

Suite aux liminaires des OS présentes (FO, CGT,CFTD-CFTC) la Présidente a précisé que les suppressions d'emploi se justifiaient par les avancées technologiques et l'évolution des métiers, et que la loi de Finances est votée par la représentation nationale et qu'elle s'impose à tous.

Les 3 interventions à la Préfecture n'avaient pas pour but de vous convaincre quant au nouveau réseau de proximité ; ce n'avait qu'un but informatif. L'accompagnement individualisé interviendra en son temps.

6 MFS vont être proposées à la Préfecture ; Dès lors la DGFIP aura vocation à y participer sur rendez-vous, contrairement aux MSAP où des permanences sont possibles. (nuance) ;

Il ne s'agit en aucun cas d'un service public au rabais, ni du corollaire à la suppression des trésoreries, mais bien (évidemment) d'une réponse aux revendications des gilets jaunes. Et pour précision, le projet des MFS est porté par le Préfet.

I. Approbation des PV CTL du 26/06 et CTL du 2-3/07/2019

Vote concernant le PV du CTL du 26/06/2019:

Pour : FO et CFDT-CFTC
Refus de vote : CGT

Vote concernant le PV du CTL du 02-03/07/2019:

Pour : FO et CFDT-CFTC
Abstention : CGT

II. Passage en comptabilité commerciale des OPH Limoges Habitat et OPH St-Junien (fermeture de la trésorerie de Limoges Habitat)

Selon l'article R423-2 du code de la construction et de l'habitation, les offices publics de l'habitat bénéficient, en matière de gestion financière, d'une liberté de choix entre les règles applicables aux entreprises de commerce et celles de la comptabilité publique.

Ainsi le Conseil d'Administration de Limoges Habitat a confirmé sa décision le 13/12/2018 pour un changement de régime au 01/01/2020. Les agents retournent à leur employeur initial, l'OPH. Le matériel sera repris par la DDFiP car lui appartenant. Restera le sort de l'emploi de comptable...

De même, l'OPH de Sain-Junien a décidé d'opter pour la comptabilité privée également au 01/01/2020 ; ce transfert impacte la trésorerie de l'ODHAC 87 qui a déjà été amputée d'un agent au 01/09/2019. Le volet emploi sera discuté en CTL lors de la présentation du prochain TAGERFIP.

Pour information, la loi ELAN impose le passage en comptabilité privée des OPH au 01/01/2021 ; c'est la fermeture programmée de la trésorerie de l'ODHAC ; le mouvement des personnels pourrait être intégré au mouvement des mutations du 01/09/2020 ; des réunions au moins collectives sont envisagées par la Direction.

III. Ponts naturels 2020

Sont proposées les vendredi 21 mai (ascension) et le lundi 13 juillet 2020.

Vote :

Pour : FO et CFDT-CFTC
Contre : CGT

Pour rappel, une note de service sera rédigée quant aux modalités de financement de ces ponts. L'autorisation d'absence exceptionnelle devrait être reconduite en 2020.

IV. Création de la commune nouvelle de St-Pardoux-le-Lac

La commune nouvelle de Saint-Pardoux-le-Lac est issue de la fusion des communes de Roussac, Saint-Pardoux et Saint-Symphorien-sur-Couze avec effet juridique au 01/01/2019 et conséquences fiscales au 01/01/2020.

Le comptable assignataire est celui de Bessines-sur-Gartempe ; le SIP associé est celui de Bellac.

Aucun transfert d'emploi n'aura lieu entre le SIP de Limoges et celui de Bellac.

Suite à l'intervention de FO, la Direction a reconnu le travail de toutes les équipes y compris celle du secteur public local pour mener à bien cette création.

V. Questions diverses

Point sur les travaux en cours et à venir :

- Cruveilhier

- Toiture : Malgré l'appel en justice de l'entreprise, ce chantier reste prioritaire ; l'appel n'est pas suspensif en la matière. L'antenne immobilière est saisie et toutes les options sont à l'étude y compris celle de créer un toit pentu. Reste un sujet comptable concernant la transformation des crédits obtenus par la DG.

- Services sociaux :

Leur relogement pourrait être envisagé courant 2021, après la toiture du site.

Mention du portail applicatif comme indiqué sur notre liminaire :

La Direction Générale n'a pas communiqué sur ce nouveau rappel déontologique ; Notre Direction locale a admis une certaine maladresse dans le contexte actuel.

Le prochain CTL relatif au nouveau réseau de proximité devrait se tenir première quinzaine de novembre.

Devenir de notre Directrice Départementale :

Pour information, Mme Roux-Trescases, bien qu'ayant quitté notre département pour rejoindre l'équipe de Jérôme Fournel, notre DG et piloter le Nouveau Réseau de Proximité, reste Directrice Départementale des Finances Publiques du 87 (du jamais vu). Le pseudo-intérim est donc assuré par Mme Lechevalier.

Séance levée à 15h30

Humour :

"Le langage politique (...) a pour fonction de rendre le mensonge crédible et le meurtre respectable , et de donner à ce qui n'est que du vent une apparence de consistance " Georges ORWELL (auteur du roman 1984)"

Vos représentantes FO DGFIP 87 :
Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS